



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Beauvau de la sécurité civile : inquiétudes des professionnels de santé
Question orale n° 503

Texte de la question

Mme Valérie Létard alerte M. le ministre de l'intérieur sur les vives inquiétudes exprimées par les professionnels de santé engagés dans l'aide médicale urgente (AMU) et les établissements de santé qui portent ces activités sur les propositions et orientations du rapport Beauvau de la sécurité civile rendues publiques au mois de septembre 2025. Elle lui indique que certaines propositions, en particulier celles qui visent à étendre les prérogatives opérationnelles des services d'incendie et de secours (SIS), sans remettre aucunement en question l'efficacité des SIS, au détriment de la régulation médicale assurée par les SAMU-SAS (services d'accès aux soins), menacent l'équilibre et la qualité du système d'urgence et pourraient compromettre à la fois la qualité et la sécurité de la prise en charge des citoyens, qu'il s'agisse d'urgences vitales ou relatives, tout en accentuant les disparités territoriales dans l'accès aux soins urgents et non programmés. Elle ajoute que ces orientations n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les acteurs du système de santé, au premier rang desquels les SAMU-SMUR, qui jouent pourtant un rôle central et quotidien dans la régulation et la prise en charge des urgences médicales sur l'ensemble du territoire. Elle rappelle à M. le ministre que ces acteurs appellent à préserver la responsabilité médicale, à renforcer la coordination territoriale et à construire une réforme concertée avec les acteurs de terrain, afin de garantir que les évolutions législatives à venir permettent un service public de santé sûr, équitable et efficace pour tous. Cela passe sans aucun doute par un renforcement de la collaboration entre les sapeurs-pompiers et le SAMU, qui travaillent main dans la main au quotidien pour garantir une prise en charge rapide, coordonnée et efficace des urgences. Face aux vives inquiétudes exprimées par les professionnels de santé engagés dans l'aide médicale urgente, elle lui indique que la mise en place d'une véritable concertation parlementaire, associant pleinement les acteurs de santé avant toute réforme, est une nécessité. Elle lui demande donc si une telle concertation est envisagée et sous quel délai.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Létard](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 503

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)